



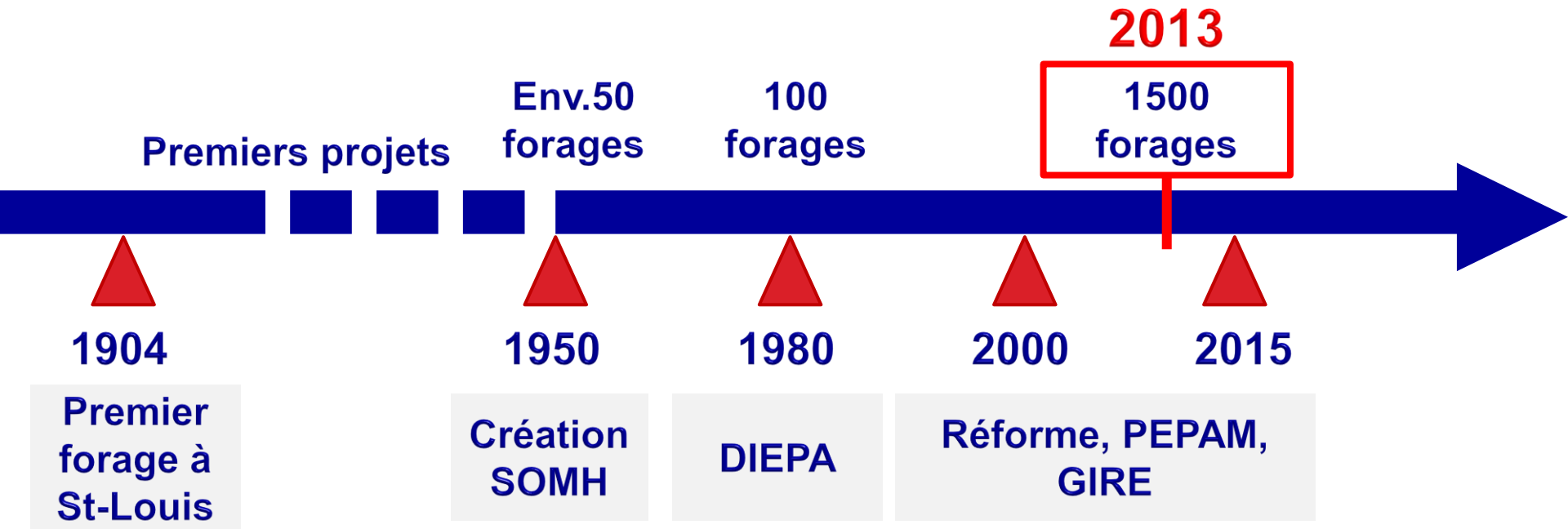
Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
DIRECTION DE L'EXPLOITATION ET DE LA
MAINTENANCE

Journée Eau Potable et Assainissement SENEGAL pS-Eau CUF

Rappels sur la Réforme de l'Hydraulique Rurale

Pavillon de l'Eau
Paris, le décembre 2013

Evolution du sous-secteur de l'Hydraulique Rurale



De 1980 à 2000

▶ **Cadre institutionnel**

- Création de la DEM en remplacement du SOMH en 1983;
- Emergence des Comités de Gestion (1984).

▶ **Gestion des forages**

- Prise en charge des dépenses de fonctionnement par les comités de gestion;
- Maintenance par la DEM;
- Début de contractualisation de la maintenance (systèmes solaires PRS).

▶ **Contexte économique: ajustement structurel**

- Baisse des ressources et moyens opérationnels de la DEM;
- Essentiel des allocations destinées au renouvellement, absence de maintenance préventive, pannes récurrentes.

À partir de 2000, Réforme HR

▶ Cadre institutionnel:

→ REGEFOR: Remplacement progressif des comités de gestion par les ASUFOR;

▶ Gestion des forages

→ Partage des charges entre l'Etat (Forage, Château d'eau, réseau primaire) et les Usagers (Système d'exhaure, exploitation et maintenance);

→ Maintenance contractuelle

→ Tarification et vente de l'eau au volume

→ Participation aux investissements (usagers, collectivités);

▶ 2005: Prise en compte des OMD (PEPAM), GIRE,

Pourquoi la Réforme

▶ **Constats de 1996**

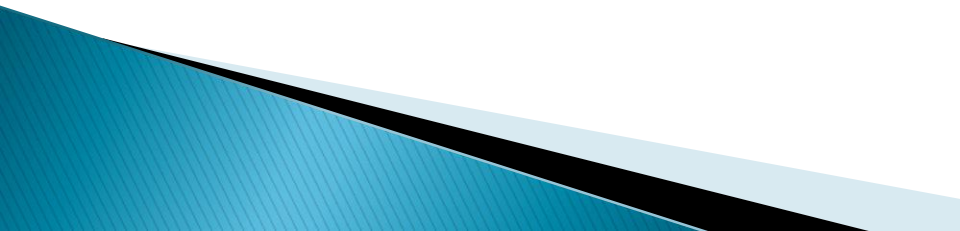
- **Faiblesse de l'organisation des comités de gestion: faible représentativité, faible couverture des charges récurrentes, peu de provision renouvellement**
- **Vétusté, diversité et surdimensionnement des équipements d'exhaure**
- **Inadéquation des moyens d'intervention de l'Etat pour conduire une stratégie de maintenance efficace**

Pourquoi la Réforme

▶ Aux constats de 1996, s'ajoutent...

- approche multivillage, développement des AEP (parfois 1 forage pour plus de 50 localités),
- introduction du traitement et du transfert d'eau, exigences de qualité de service (Normes, Directives, GIRE, Droit à l'eau...),
- faible mobilisation des provisions destinées au renouvellement > risques sur la continuité du service,
- déséquilibre de la gestion (stagnation des prix malgré l'amélioration des conditions de rentabilité et l'évolution des prix des intrants)
- moins de transparence, pas de régulation

Principes de la Réforme

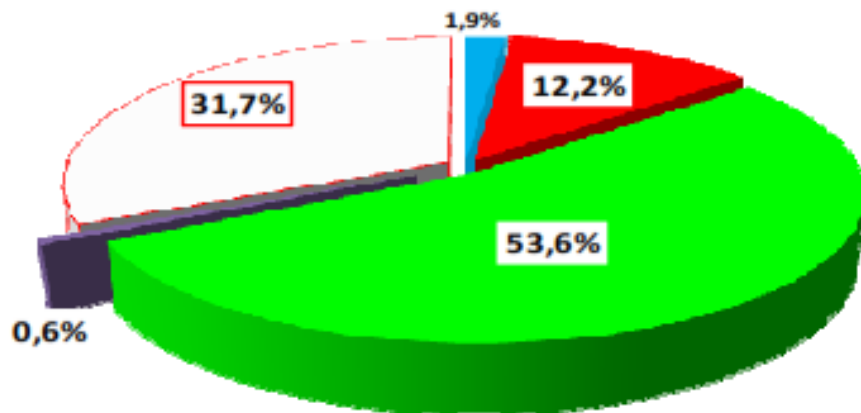
- ▶ **Refonte de l'organisation des usagers pour une gestion efficace du forage**
 - ▶ **Création de conditions d'exploitation viables au plan technico-économique**
 - ▶ **Promotion du secteur privé et recentrage des activités de la DEM sur des missions de régulation**
- 

Acquis de la Réforme

- ▶ **Mise en œuvre de la phase pilote entre 1999 et 2005 s'est traduit par:**
 - **Limitation de la gratuité et du gaspillage;**
 - **Emergence de compétences dans les métiers de l'eau: associations d'usagers, gérants, artisans, opérateurs privés professionnels...;**
 - **Mise en place d'un cadre de gestion formel;**
 - **Mobilisation d'une épargne importante;**
 - **Appropriation et généralisation des principes de la Réforme;**
 - **Evolution du cadre stratégique, juridique et réglementaire et institutionnalisation des principes de la Réforme: LPS, Loi SPEPA, GIRE, licences d'exploitation, agrément de gérants, contrats de maintenance...**
 - **Intégration des TIC dans la gestion du service de l'eau potable**
 - **...**

Résultats du PEPAM: Mobilisation de ressources financières

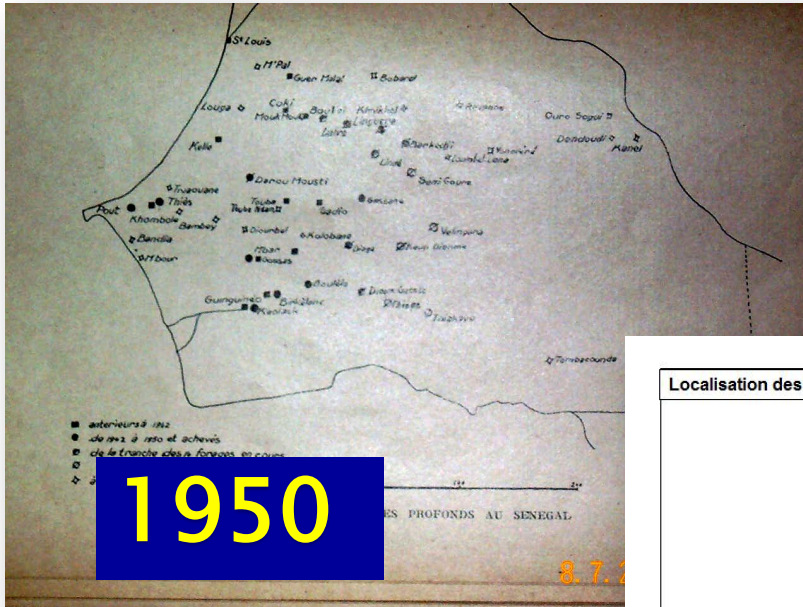
Répartition des financements mobilisés et prévisibles du secteur PEPAM 2015. Décembre 2012



■ Collectivités ■ Etat ■ Prêt ■ SONES ■ Subvention

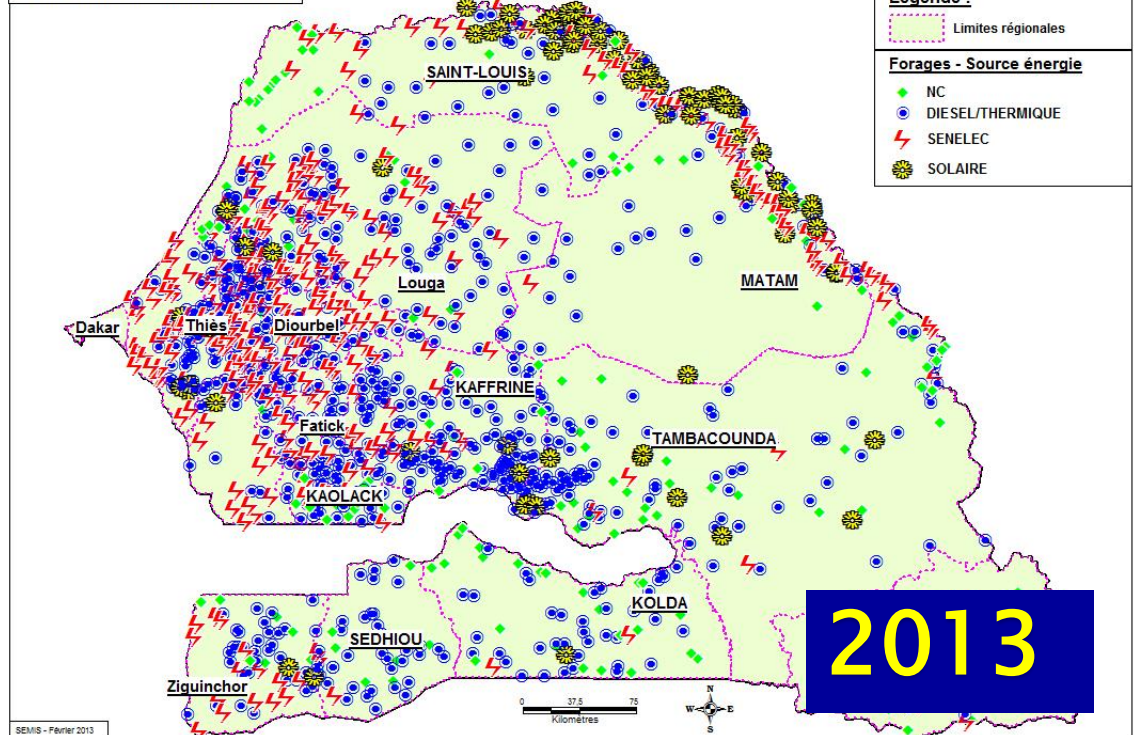
Sous-secteurs	Prévus	Réajustés	Mobilisés	Taux
Hydraulique Rurale	165 716	225 716	205 586	91,1%
Hydraulique Urbaine	139 426	139 426	98 918	70,9%
TOTAL 1	305 142	365 142	304 504	83,4%
Assainissement Rural	91 580	91 580	60 740	66,3%
Assainissement Urbain	220 600	220 600	171 901	77,9%
TOTAL 2	312 180	312 180	232 641	74,5%
TOTAL	617 322	677 322	537 145	79,3%

Résultats du PEPAM: Evolution du parc de forages motorisés

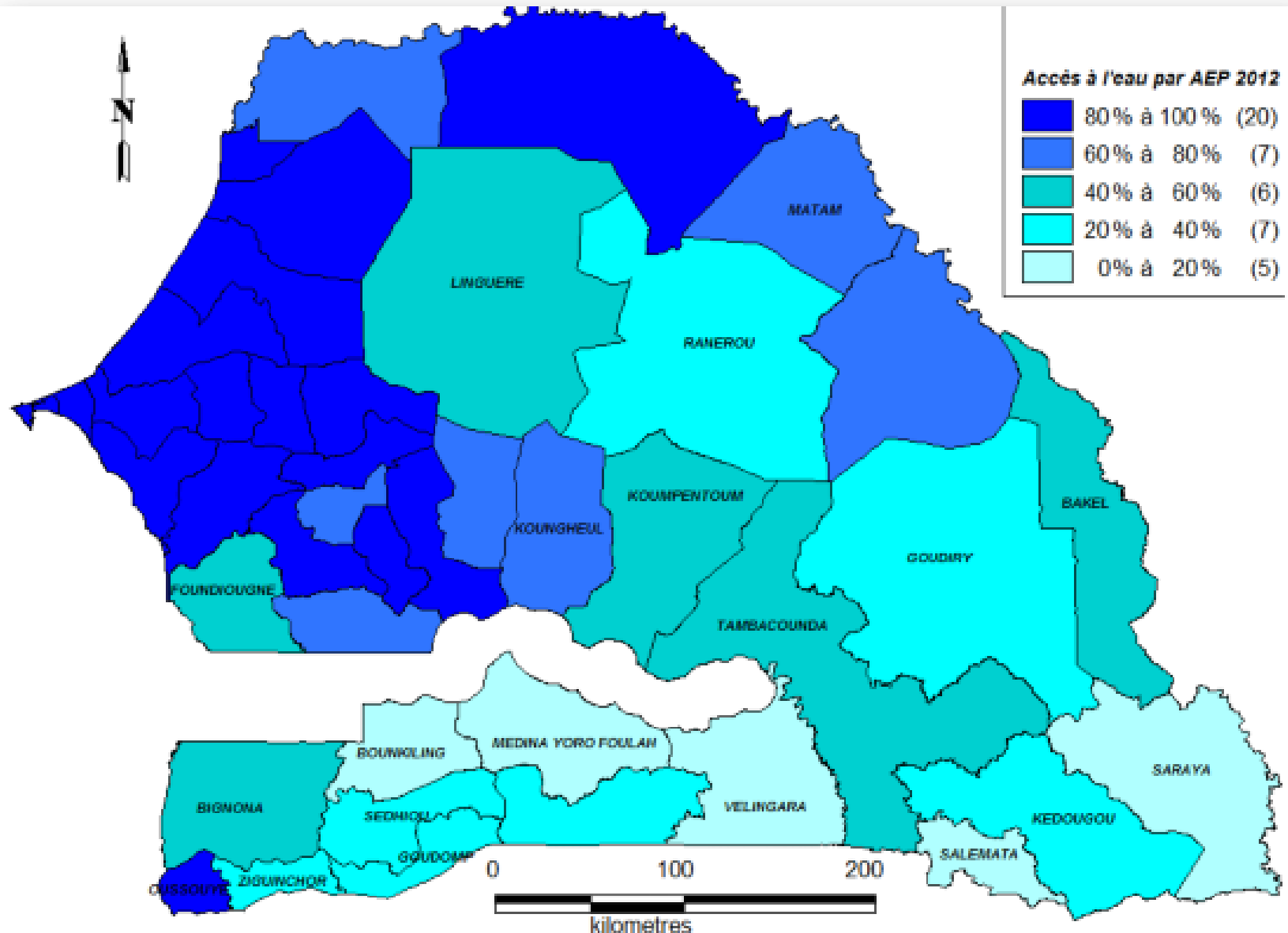


1980 → 2012
le nombre de
forages multiplié
par 15

Localisation des forages - Sénégal

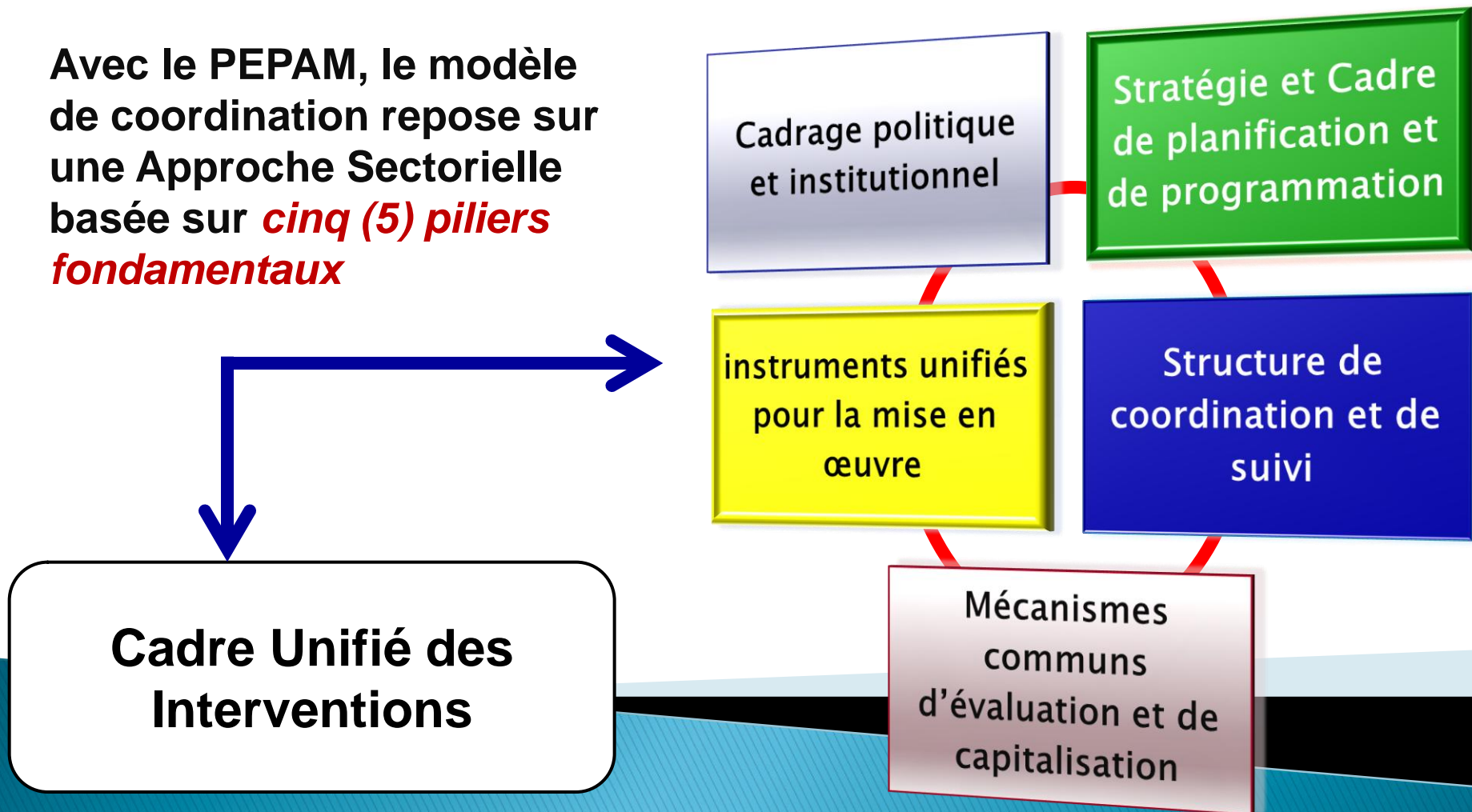


Résultats: amélioration de l'accès



Des mécanismes efficaces de coordination et de pilotage sectoriels

Avec le PEPAM, le modèle de coordination repose sur une Approche Sectorielle basée sur *cinq (5) piliers fondamentaux*



Malgré des résultats et atouts majeurs, quelques contraintes...

Atouts majeurs

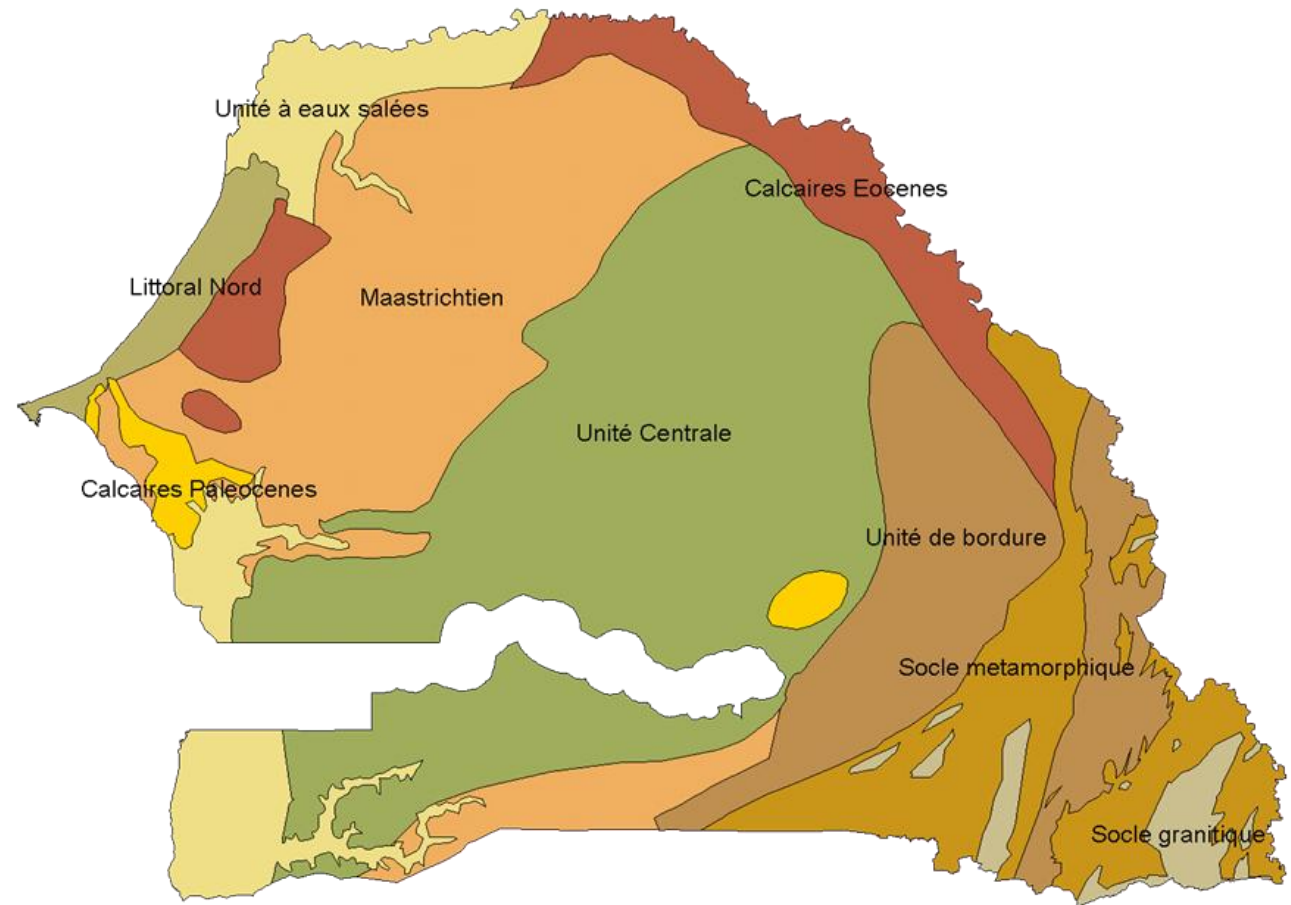
- Taux d'accès global à l'eau potable élevé supérieur à 80%, atteinte des OMD assurée en 2015 ;
- Possibilité d'atteindre les OMD au regard d'un engagement politique fort soutenu par les PTF, les collectivités locales, des ONG, etc.
- Forte amélioration du taux de couverture géographique et du taux d'accès par adduction d'eau potable ;
- Bonne amorce du processus de transfert de la maintenance et de la production au secteur privé
- Mise en place des premières opérations de Délégations de Service Public pour la gestion des systèmes AEP en milieu rural

Contraintes majeures

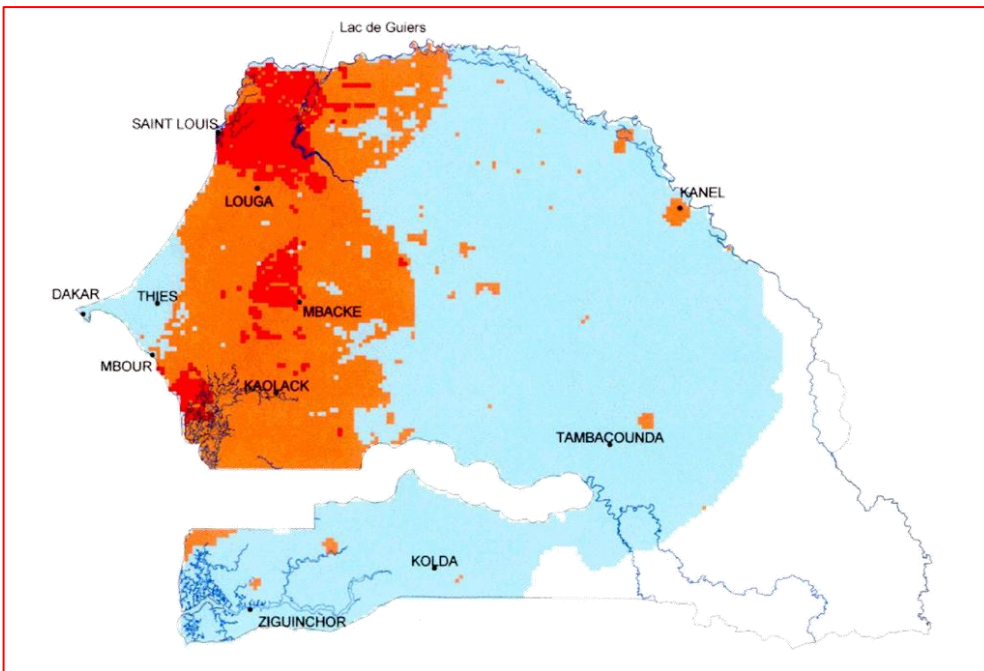
- Problématique de la qualité de l'eau ; physicochimique et bactériologique
- AEP par adduction des localités de plus de 1.000 habitants (**3% en nombre et 16% en terme de poids démographique**) au regard de la progression démographique ;
- Vieillesse du parc de forages motorisés et absence d'une politique de gestion du patrimoine en milieu rural ;
- Absence d'une politique de suivi et de maintenance des ouvrages de la petite hydraulique villageoise ;
- Absence d'un cadre de régulation sectorielle alors que le cadre institutionnel évolue dans le sens d'une complexification croissante ;
- Besoin d'une meilleure maîtrise de la tarification du service ;
- Problématique de l'Appui-Conseil.

Contraintes: Qualité des ressources en eau

Des aquifères superposés, présentant des caractéristiques d'exploitabilité (qualité, productivité, accessibilité) variées

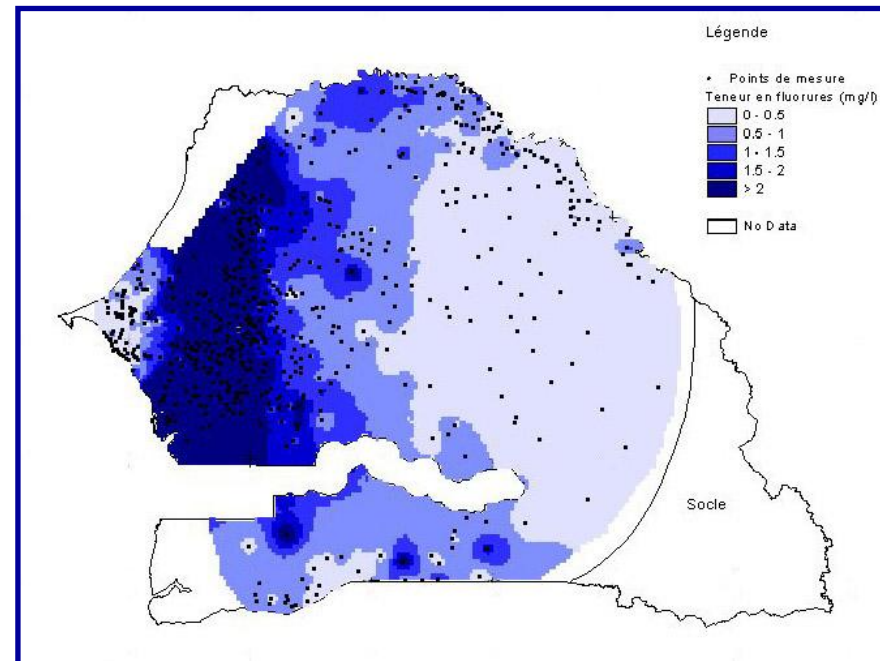


Contraintes: Qualité des ressources en eau



Zones à risques

Carte fluorures

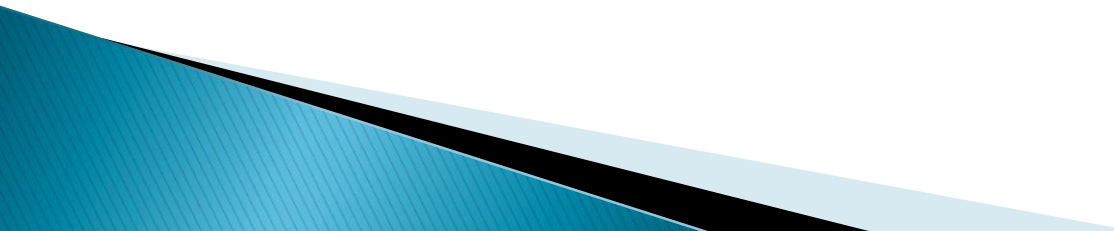


Prochaines étapes

Court et moyen termes

Période post-OMD

2015 -> 2025



Prochaines étapes

- ▶ **1996-2012: période marquée par la création de conditions favorables au renforcement de la professionnalisation et à l'implication du secteur privé, à l'émergence d'opérateurs privés, en préservant les principaux acquis de la Réforme.**
 - **Renforcement du Partenariat Public Privé;**
 - **Création de l'OFOR, une réponse à l'évolution du contexte;**
 - **Mise en place de mécanismes de contrôle, d'audit, de régulation...**

Existence d'un environnement politico-institutionnel favorable

- ▶ **Un cadre contractuel testé à travers le projet pilote de la Réforme et mise en place progressivement** : reconnaissance juridique des ASUFOR, contractualisation de la gérance, octroi de la licence, implication du système financier décentralisé, contractualisation de la maintenance...
- ▶ **Volonté politique exprimée** à travers la Lettre de Politique Sectorielle, institutionnalisant les principes de la Réforme;
- ▶ **Renforcement du corpus juridique** : Loi SPEPA, Code de l'Eau, Loi CET puis Loi sur le PPP

Un environnement économique stable

- ▶ **Noté « B+/Stable/B »** : le Sénégal est le premier pays en Afrique de l'Ouest à avoir accepté d'être noté par le cabinet international Standard & Poor's et par Moodys récemment
- ▶ **Les opérateurs privés ont surtout besoin d'un environnement stable, prévisible et incitatif aux projets d'investissement.**
- ▶ **Une croissance stable**: un taux de croissance réel du PIB supérieur à 3%.
- ▶ **Un faible taux d'inflation**: moins de 3% de taux annuel d'inflation depuis plusieurs années.
- ▶ **Un taux de change fixe**: le franc CFA est arrimé à l'euro au taux de 1 € = 655,957 FCFA.
- ▶ **Le Sénégal est membre de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).**

Une approche de PPP adaptée au contexte actuel

- ▶ **Un patrimoine hydraulique en expansion, de plus de 1500 forages motorisés, estimé à plus de 250 milliards FCFA, desservant au moins 6 millions de ruraux;**
- ▶ **Développement et complexification des adductions d'eau;**
- ▶ **Exigences de qualité de services** et de sécurité de la production, de protection des ressources en eau, de prise en compte des questions environnementales, de gestion transparente, justifiant le recours à des privés professionnels;
- ▶ **Limites du système actuels de gestion du patrimoine** et nécessité d'adapter le cadre institutionnel (création de l'OFOR, cadre et mécanismes de régulation, appui-conseil, modèle financier et tarification...).

Une approche de PPP adaptée au contexte actuel

- ▶ **Mise à niveau des installations à travers le financement par l'Etat avec l'appui des partenaires d'opérations majeures de remise en état du patrimoine ;**
- ▶ **Disponibilité d'un stock de matériel lourd au niveau de la DEM qui pourra être accessible aux opérateurs suivant des modalités qui seront définies ;**
- ▶ **Disponibilité de technologies et compétences pour fournir des services de suivi technique et financier du service de l'eau en milieu rural (usage des TIC) ;**
- ▶ **Mise en place d'un Centre des Métiers de l'Eau (dans le cadre du SEN030) pour développer et renforcer une offre qualifiée de compétences aux opérateurs.**

Un environnement orienté vers une meilleure implication du secteur privé

- ▶ **Volonté politique affirmée de création de niches de création d'emplois et de richesses, portée notamment par la SCA, la SNDES;**
- ▶ **Des dispositions douanières fiscales favorables à l'investissement privé:**
 - **Admission temporaires,**
 - **Durée des contrats (CDI);**
 - **Exonérations fiscales applicables sur les investissements, l'enregistrement, la patente...**
- ▶ **La transparence des règles de passation de marché ;**
- ▶ **L' égalité des candidats ou potentiels investisseurs dans l'accès a l'information sur les DSP.**

Un environnement favorable à l'implication du secteur privé

► Plusieurs mesure d'incitation à l'investissement:

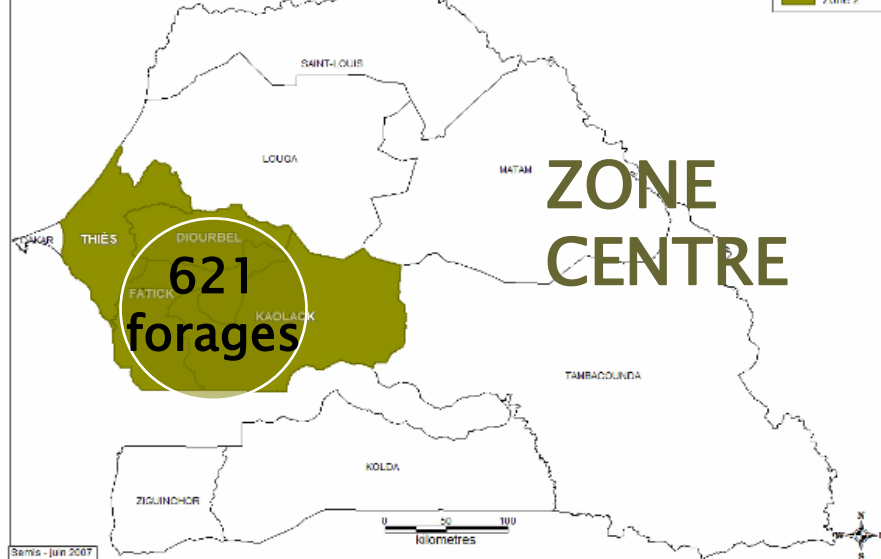
- Pas de discrimination entre nationaux et étrangers;
- Flexibilité du droit du travail;
- Pas de limitation à l'emploi d'expatriés;
- Libre transfert des fonds et profits;
- Statut d'entreprise franche d'exportation.

DSP en cours

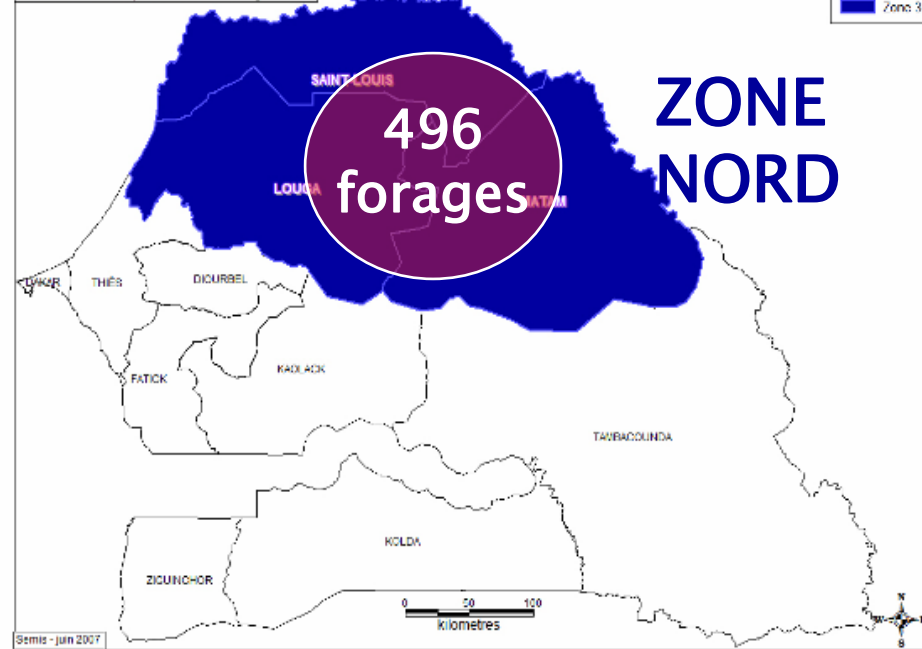
- ▶ **Délégation de l'adduction de Notto Ndiosmone Palmarin et du Gorom Lampsar:**
 - **Attribution en cours**
- ▶ **Délégation de la maintenance et de la production des forages de la zone centre**
- ▶ **Etude de la délégation de service public portant sur les unités de potabilisation et le réseau de Faboli réalisés dans le cadre du PEPAM IDA : en cours.**

DSP Maintenance et production

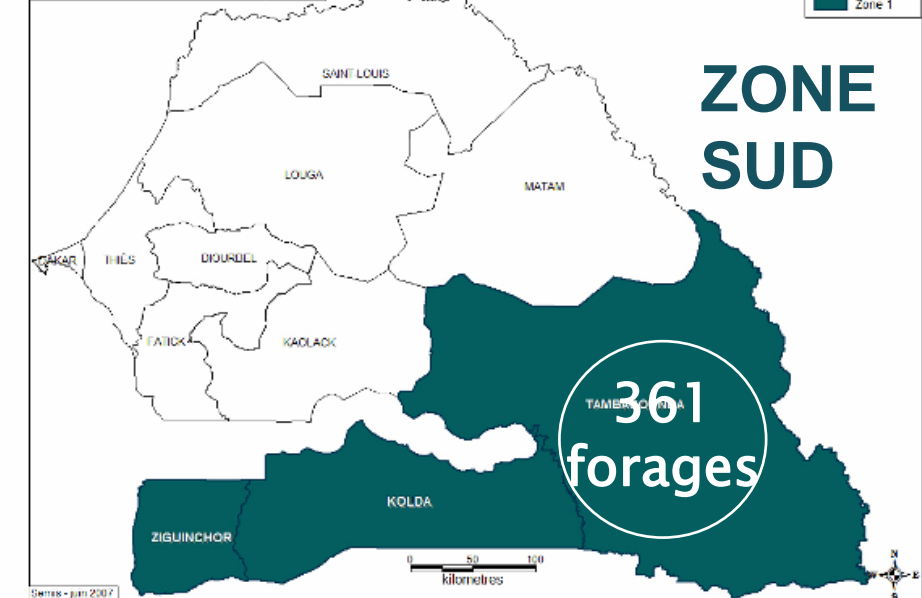
Appel au groupe technique de suivi du transfert de la maintenance opérationnelle des forages ruraux



Appel au groupe technique de suivi du transfert de la maintenance opérationnelle des forages ruraux



Appel au groupe technique de suivi du transfert de la maintenance opérationnelle des forages ruraux



- ▶ Un découpage du pays en 3 zones,
- ▶ Un transfert par lots (périmètres);
- ▶ Appel d'offre en cours pour la zone centre.

**Quelques aspects de la
délégation de la maintenance
et de la production des forages
de la zone centre en cours**

Principe de la délégation

- ▶ L'Etat décide de mettre en place un cadre de partenariat public-privé

Sélection d'un opérateur privé



Contractualisation maintenance et production des systèmes d'approvisionnement en eau potable en milieu rural

FONCTIONS DE L'OPERATEUR

1. Exploitation courante (production d'eau);
2. Entretien ;
3. Réparations
4. Renouvellement du matériel d'exploitation

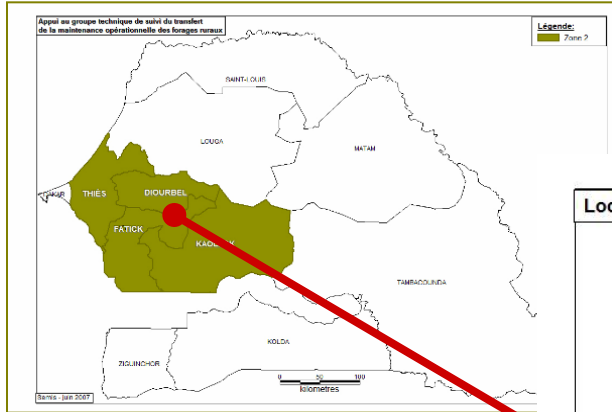
REVENUS DE L'OPERATEUR

1. Rémunéré sur les recettes de vente d'eau sur la base d'un tarif défini dans son contrat
2. Fermier perçoit pour le compte de l'Autorité affermante une redevance fixée

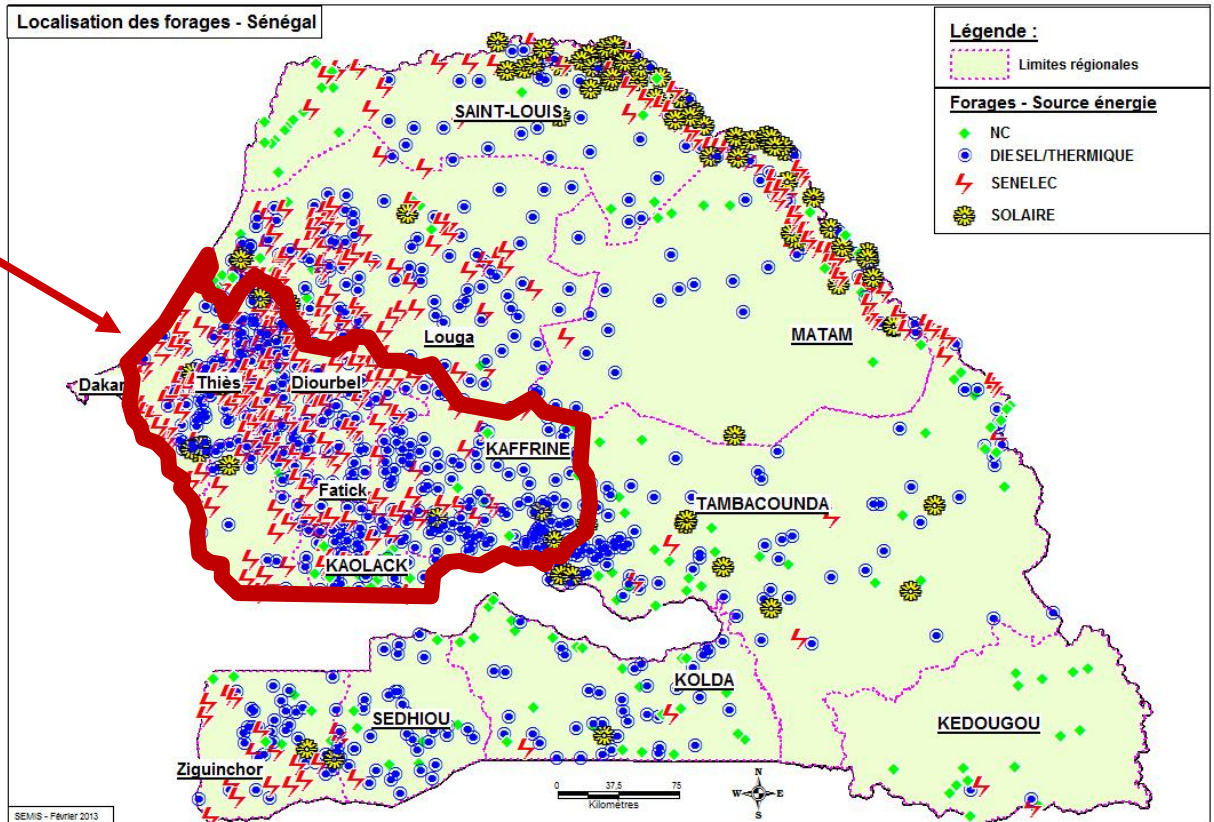
Caractéristiques du périmètre

N°	Région	Nombre de forages motorisés
01	THIES	149
02	DIOURBEL	117
03	KAFFRINE	150
04	KAOLACK	97
05	FATICK	78
Total		591

Cartographie des forages de la zone centre



Localisation des forages - Sénégal

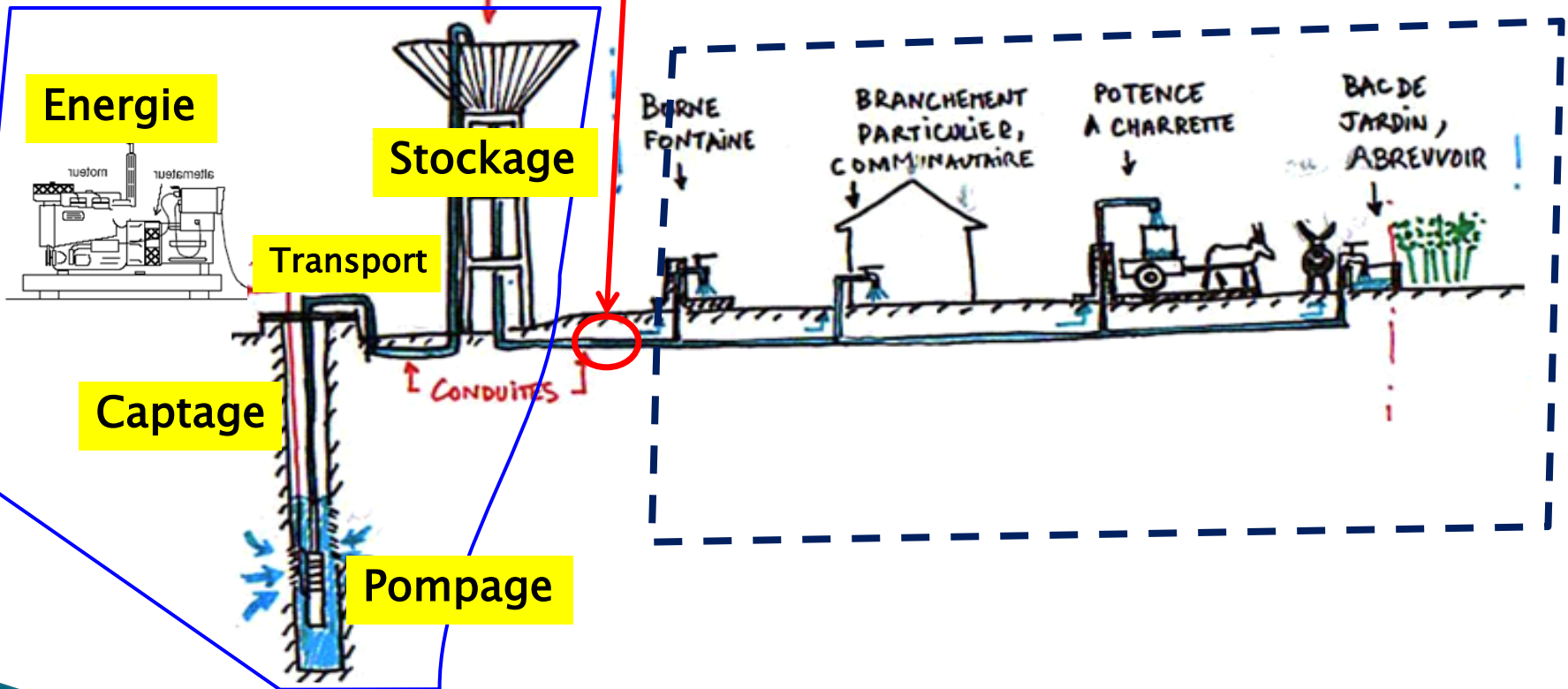


Périmètres d'intervention

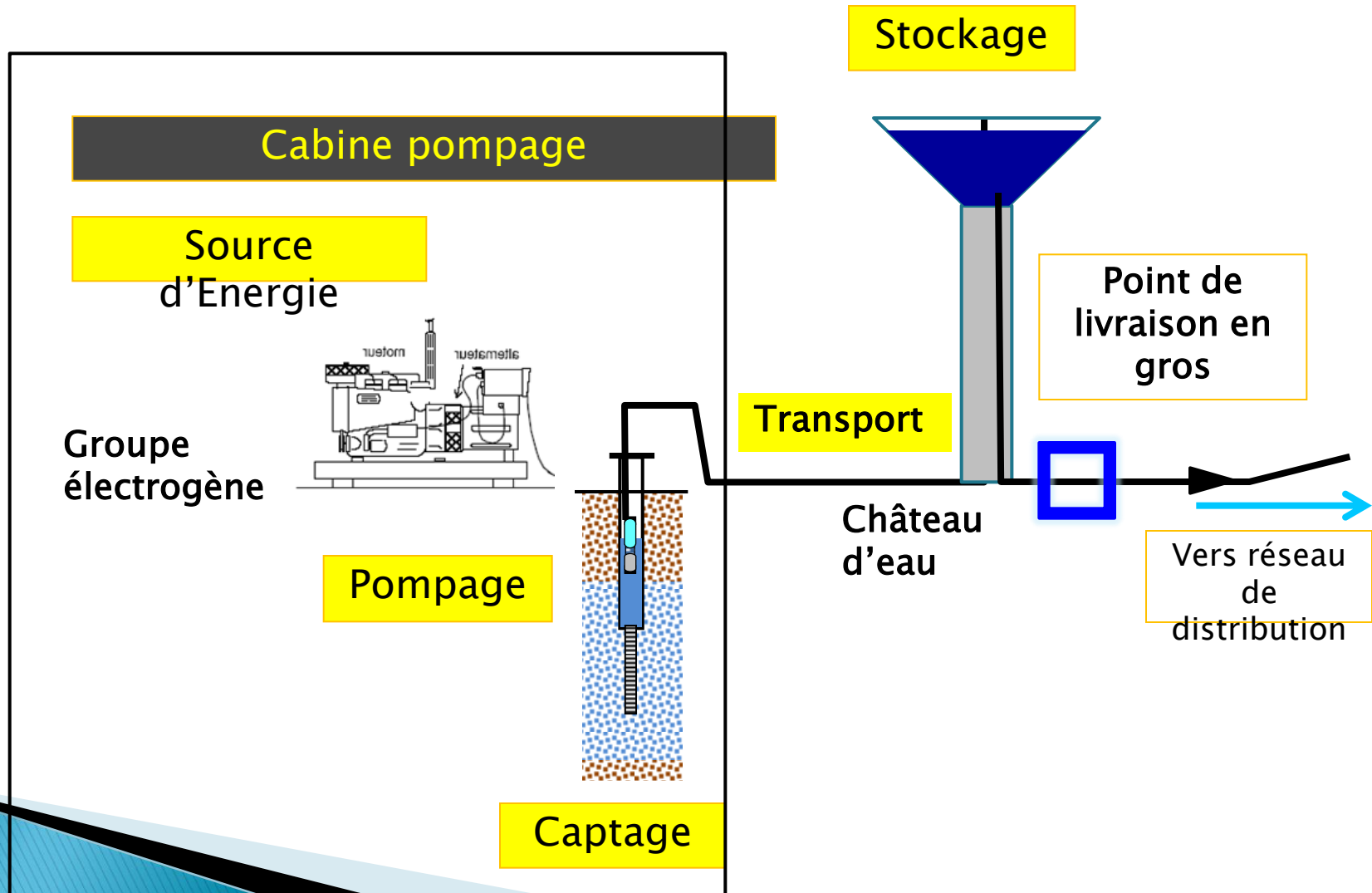
Point de livraison:
compteur sortie
stockage

ASUFOR/
GERANT
LOCAL

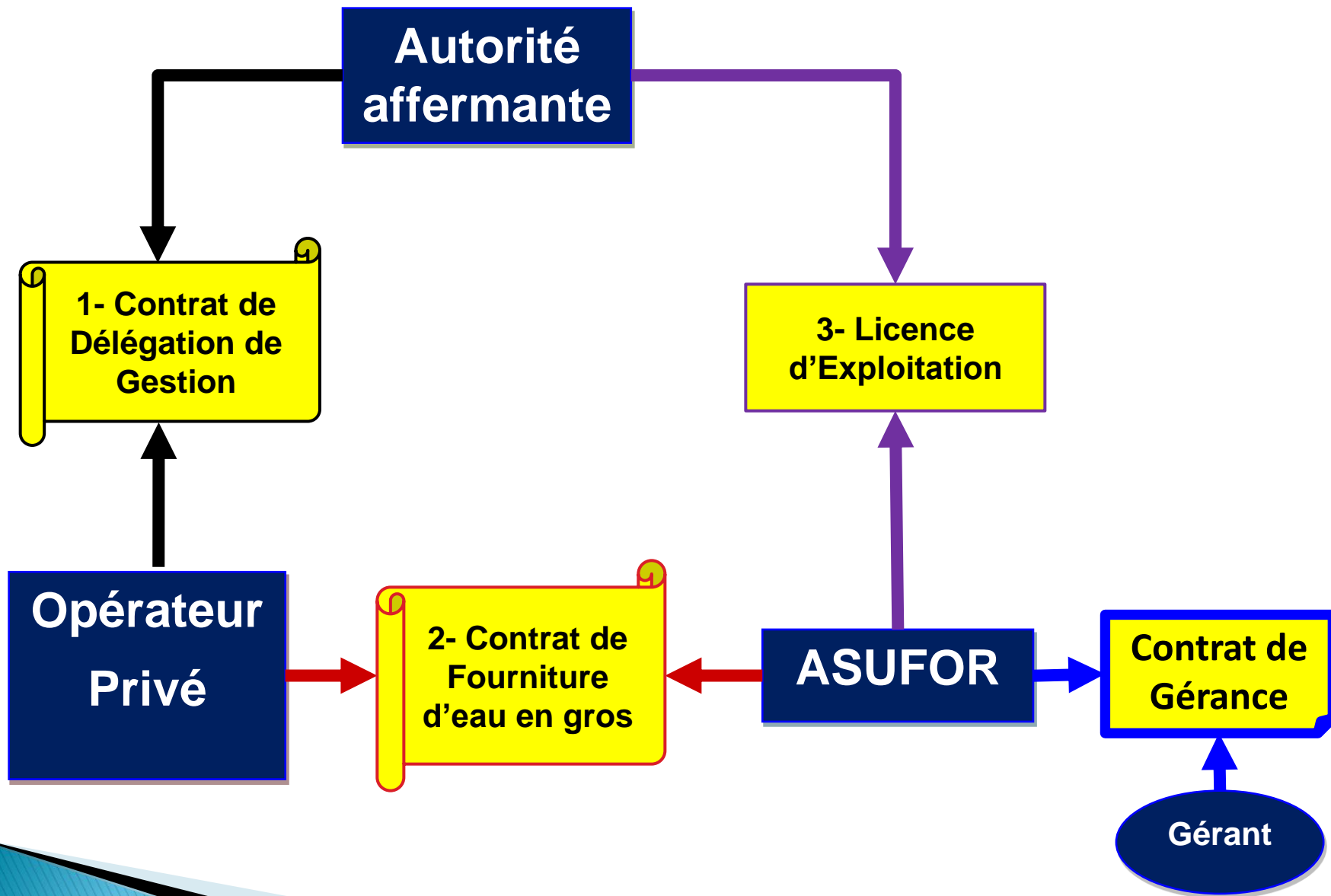
OPÉRATEUR
PRIVÉ



Périmètres d'intervention



Cadre contractuel



Rémunération du fermier et flux financiers

Décomposition du prix de l'eau

Le prix global par mètre cube consommé à facturer aux consommateurs est composé comme suit :

$$P = P1 + P2$$

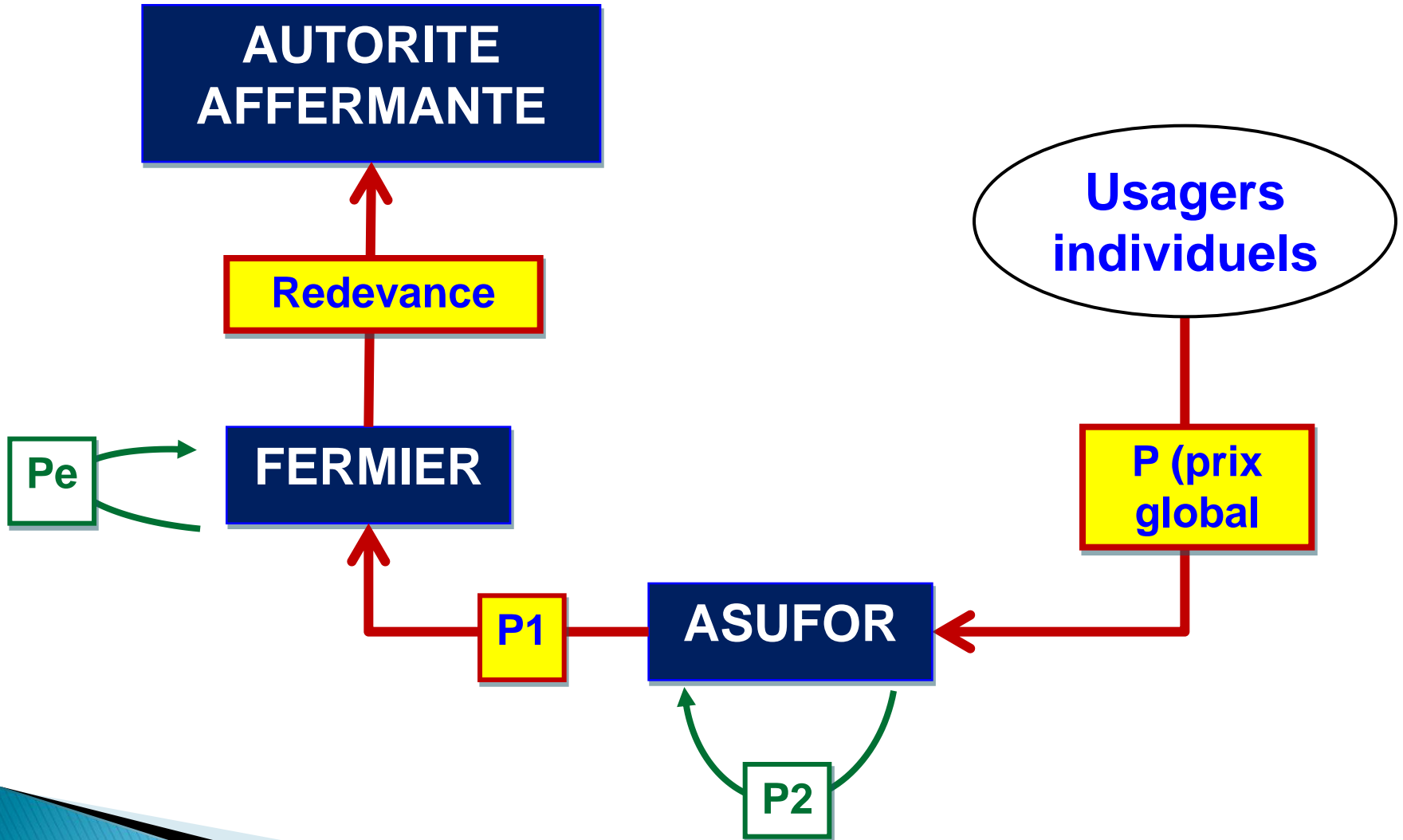
est le Prix Total à payer par les Usagers pris individuellement avec :

Pe: Prix exploitant qui rémunère le fermier, y compris sa marge et les charges de production et de maintenance

Redevance d'exploitation)

P2 = Fonds d'amortissement pour renouvellement et renforcement de réseaux de distribution (Far) plus Charges d'association et de distribution (Cad).

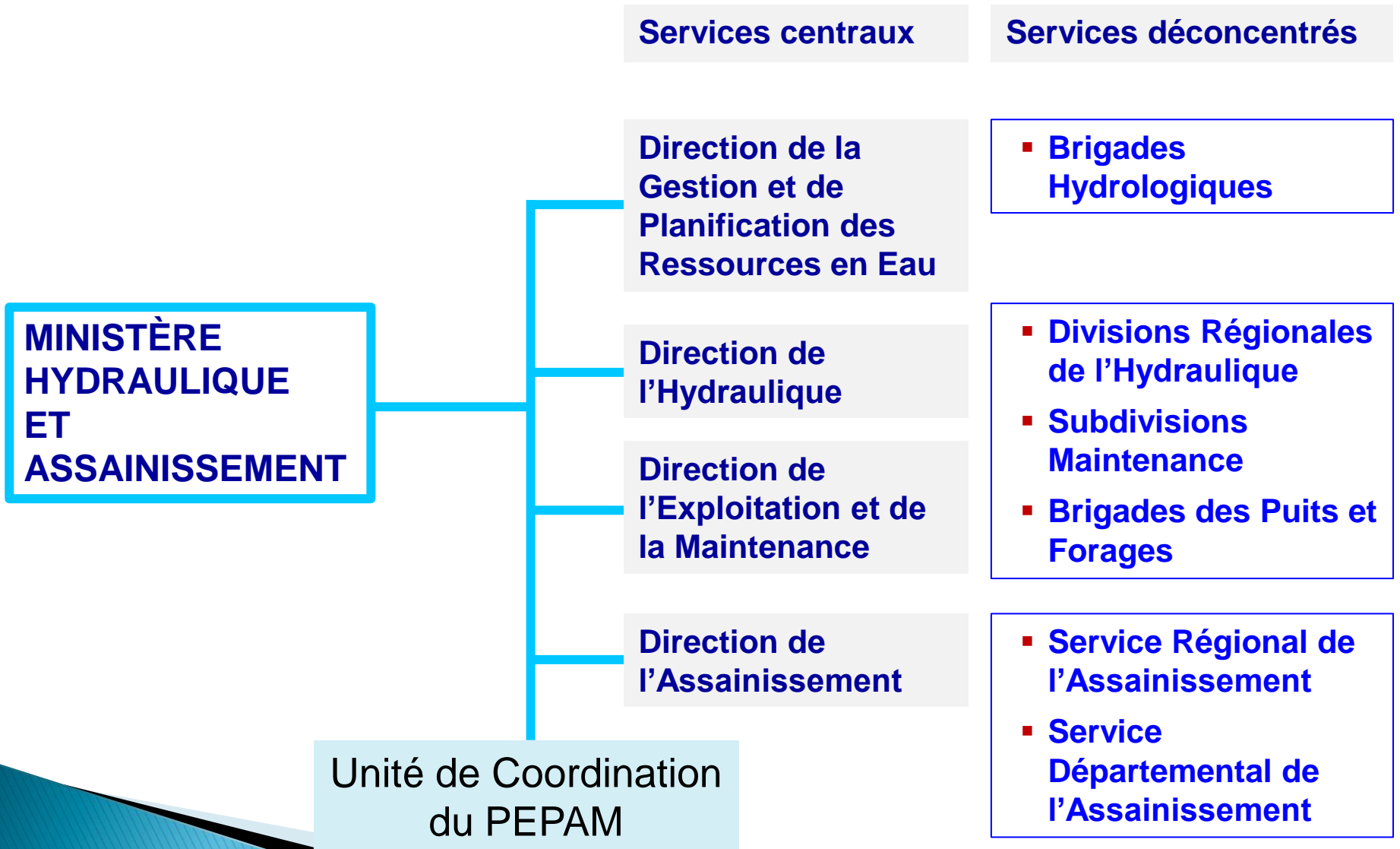
Rémunération du fermier et flux financiers



Réforme institutionnelle du sous-secteur

Cas de Direction de l'Exploitation et de
la Maintenance (DEM)

Cadre institutionnel



Structure de financement OFOR

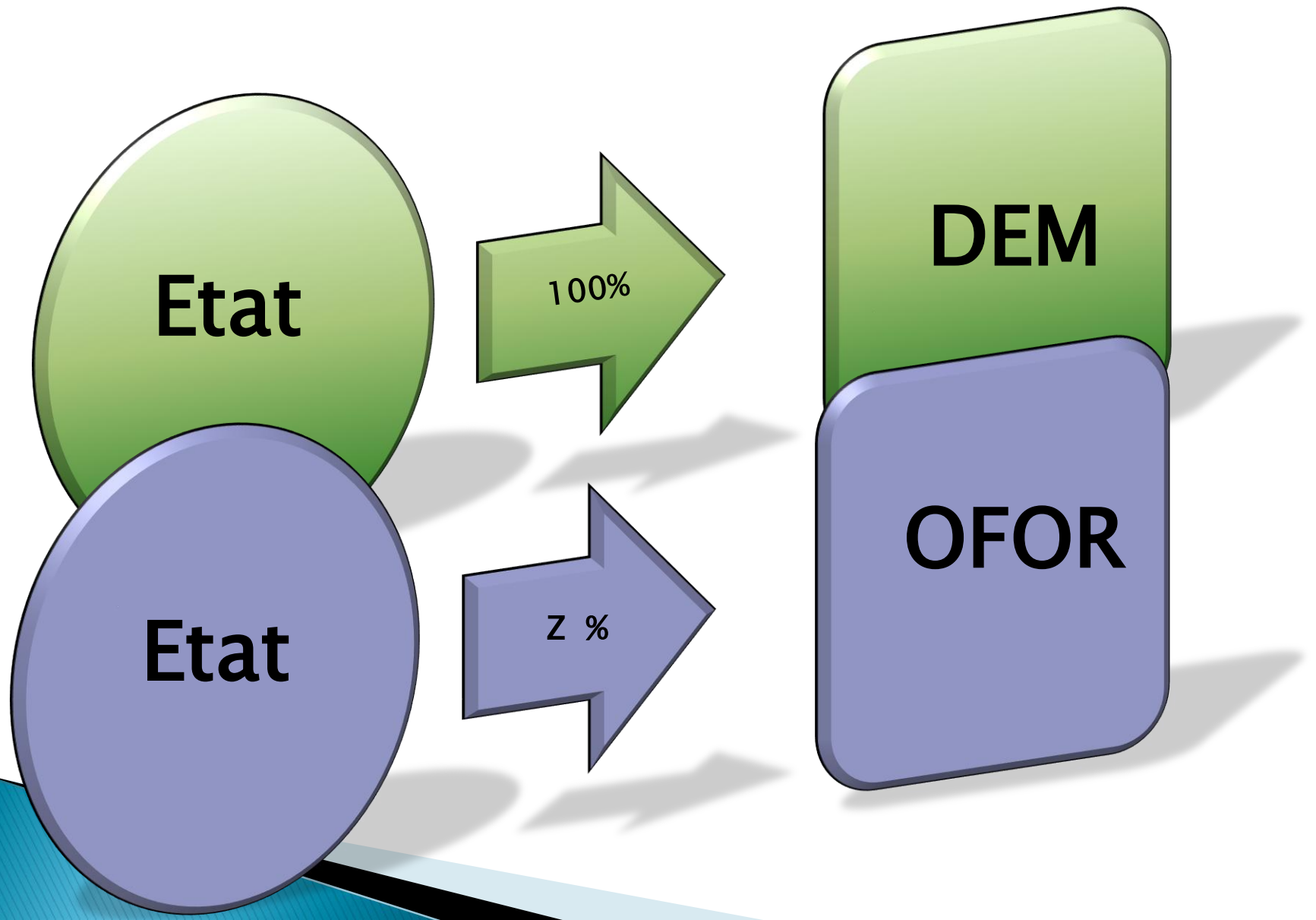
DEM =
100%
Etat

OFOR =
autonomie à
terme

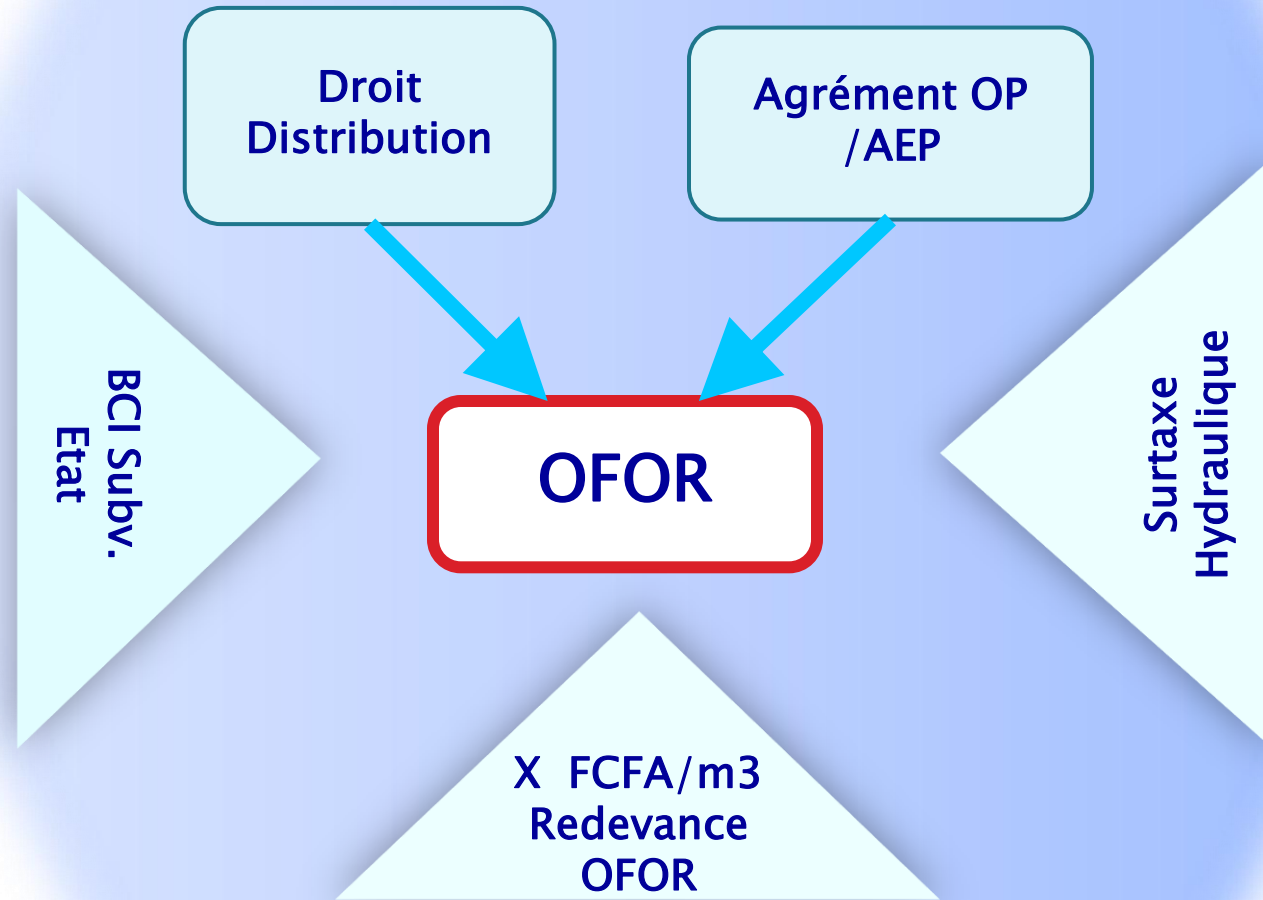
Structure de financement (suite)

	DEM	OFOR
ETAT	100% : subvention fonct, dotation budgétaire renouvellement (BCI)	- Subventions Etat : z%
Sous-secteur	0%	Revenus AEP : x% - Redevance OFOR - Agrément OP/ droit dist.
Autres	0%	Surtaxe hydraulique : y%

Structure de financement de l'OFOR



Structure de financement de l'OFOR



Equilibre financier durable

**Merci de votre
attention**